

PROCES VERBAL
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SÉANCE DU 13 mai 2024

Présents :

M. Marc **MOUILLESEAUX**, Maire - Mme Isabelle **BERTRAND**, M. Jean **MADEC**, Mme Valérie **LEBOYER**, M. Grégory **CHARLET**, Adjoint - Mme Ghislaine **VETTOR**, M. Sébastien **SIMON**, Mme Corinne **FABLET**, M. Patrice **ESCHENBRENNER**, Mme Véronique **DRIEU**, M. David **COUVELARD**, M. Laurent **FOLKMANN**, Conseillers

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Denise **SCHROBILTGEN** a donné pouvoir à M. Marc **MOUILLESEAUX**, Mme Maryvonne **BOUCHEZ** a donné pouvoir à Mme Valérie **LEBOYER**, Mme Djila **FERGANE** a donné pouvoir à M. Patrice **ESCHENBRENNER**

Absents :

M. Thomas **DIAS MARCELINO**, M. Frédéric **MISKOWICZ**, M. Pierre **TOMBOIS**, M. Eric **VAN DE VALLE**

Secrétaire de séance : Grégory CHARLET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h06

Monsieur le Président procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2024/033

Objet : Demande de subvention auprès de la CCPOH pour l'acquisition d'un équipement de jeu pour l'école Jean-Carette

Par délibération du 26 janvier 2005, "afin d'assurer le bon développement de la motricité et de l'agilité des nombreux jeunes enfants de l'école et de leur permettre d'évoluer dans un espace répondant aux normes de sécurité", le Conseil Municipal s'engageait à inscrire une dépense de 16 682.07 € TTC à son budget pour "implanter une aire de jeux socio-éducatifs" dans la cour de l'école communale. A l'époque, l'Etat avait été sollicité, ainsi que M. Edouard Courtial, alors député, qui avait participé au travers de sa réserve parlementaire.

Dix-neuf ans plus tard, la structure implantée n'est plus utilisable et doit être remplacée, après avoir rendu les services attendus.

Cette défaillance ayant été révélée après la période possible de sollicitation des subventions auprès d'autres partenaires, il n'est plus possible d'interroger que la CCPOH, afin de procéder à son remplacement pendant l'été 2024. A défaut, les écoliers seraient privés pour une très importante durée de cet équipement.

Puisque, comme en 2005, il n'est prévu de commander que le matériel d'un équipement similaire, la dépense que cela représenterait s'élève à **14 200 € HT, soit 17 040 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|---------------------------|
| Fonds Communaux (50% du HT) | 7 100 € |
| Fonds de Concours de la CCPOH (50% du HT) | 7 100 € |
| | TOTAL HT 14 200 € |
| TVA | 2 840 € |
| | TOTAL TTC 17 040 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE le remplacement de cet équipement et le plan de financement

CHARGE M. le Maire ou à défaut Mme BERTRAND, 1^{ère} adjointe ayant notamment délégation pour les affaires scolaires, de la mise en œuvre de cette délibération.

N° 2024/034

Objet : Acquisition de parcelles en zone N en bordure du Rhony

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles à proximité du Rhony, lieudit "La Fontaine des Marais", la dernière acquisition remontant aux délibérations des 30 octobre et 15 décembre 2006.

Ce secteur est actuellement morcelé en un très grand nombre de petites parcelles boisées et très généralement non entretenues. Il est très humide, et apparaît comme un site à consacrer à la biodiversité. Il est ainsi classé au PLU en zone naturelle et forestière (N). A ce titre, conformément à l'article N2, la seule construction possible consiste en "abris de jardins limités à 15 m² d'emprise au sol et d'abris pour animaux liés à un pâturage, dans la mesure où leur dimension est limitée à 50 m² d'emprise au sol et à condition d'être fermés sur trois côtés maximum." La valeur de ces parcelles en est d'autant plus faible.

Une opportunité s'offre à la Commune d'acquérir les parcelles **AB 99** (545 m²) et **AB 124** (123 m²) auprès de Mme Muriel BRETON pour la somme de **1€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

APPROUVE l'acquisition de ces deux parcelles pour la somme de 1€

CHARGE M. le Maire ou à défaut Mme SCHROBILTGEN, 5^{ème} adjointe, de la mise en œuvre de cette délibération.

Questions diverses

- **Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2025 :**

Le Conseil Municipal est informé qu'il revient aux mairies de procéder, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des personnes destinées à faire partie de la liste préparatoire à la constitution du jury d'assises pour l'année 2025. Trois personnes ont été désignées par le tirage au sort, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2024.

- Plusieurs quartiers organisent la fête des voisins : c'est un rendez-vous très positif.
- L'opération nettoyage de printemps a réuni 4 jeunes en Pass Permis et plusieurs bénévoles ; l'implication de M. Dominique Bruhier est spécialement applaudie. Le détail des améliorations possibles sera fixé en commission.
- le SMOA doit venir curer les buses sous le Rhony à partir des mois d'août/septembre prochains.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée 19h40

Le Maire,
Marc MOUILLESEUX



Le 4^{ème} Adjoint,
Grégory CHARLET

